



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Le Préfet,

Créteil, le 17 JUL. 2008

Dpiat/4/JM

2008 1627

Monsieur le Conseiller Général,

Lors de la séance du Conseil Général du 30 juin 2008 consacrée à la présentation du rapport d'activité des services de l'Etat en 2008, vous avez bien voulu me poser trois questions, la première relative à la RN19, la deuxième relative aux effectifs du bureau de police, la troisième concernant la couverture numérique de votre territoire.

J'ai l'honneur de vous confirmer ci-après les éléments que je vous ai exposés verbalement :

En ce qui concerne la réalisation de la RN19 dans sa partie Boissy-Saint-Léger/Villecresnes et sa continuation vers la Francilienne, à l'heure actuelle les travaux sur la section nord sont en cours.

Cette opération d'environ 300M€ en valeur actuelle a fait l'objet d'une DUP en 1999, prorogée en 2006. Les financements mis en place à ce jour s'élèvent à environ 63M€.

Les travaux en cours sur la section nord depuis 2004 se poursuivront entre 2008 et 2010 sur la base d'un financement de 25M€ inscrit à la programmation 2008. Les études de projet se poursuivent sur la partie en tranchée couverte au droit du centre ancien de Boissy-Saint-Léger et sur la section sud, où des demandes locales fortes existent pour enfouir davantage le projet et créer un passage biologique.

En ce qui concerne le bureau de police, vous indiquez qu'après quatre années de fonctionnement, celui-ci comprend un fonctionnaire et un stagiaire et à cet égard vous souhaitez un renfort de l'effectif.

Compte tenu d'une activité extrêmement réduite, il n'est pas envisageable de renforcer l'équipe. Le directeur départemental de la sécurité publique, sensibilisé, a demandé au commissariat de Boissy-Saint-Léger d'accentuer ses patrouilles sur Villecresnes.

Je vous rappelle que les effectifs départementaux participent également à la sécurité des habitants du plateau briard.

S'agissant de la couverture numérique de très haut débit, vous souhaitez que j'intervienne auprès du comité récemment constitué par les trois Secrétaires d'Etat que sont MM. Luc Chatel, Eric Besson et Hubert Falco.

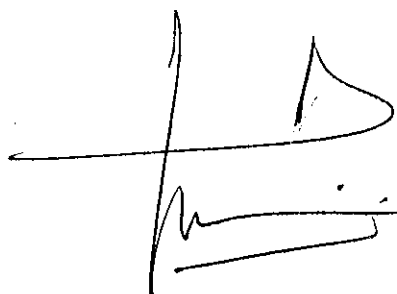
Ces derniers ont en effet mis en place le 3 juin dernier, suite aux Assises du numérique qui s'étaient ouvertes le 29 mai 2008, un comité en vue d'assurer la couverture en haut débit fixe et mobile à 100% de la population d'ici 2012.

Ce comité va lancer une concertation avec les parlementaires et les représentants des collectivités territoriales en vue de définir les priorités territoriales relatives à l'équipement numérique, le rôle de chaque acteur public ou privé dans le déploiement des infrastructures, les modèles économiques des projets contribuant à la couverture numérique du territoire national, les modalités d'organisation de la solidarité entre les territoires.

Un décret sera pris prochainement pour permettre aux collectivités de disposer de plus d'informations sur les zones d'ombre de haut-débit et ainsi mieux cibler l'action publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Général, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Muller



Bernard TOMASINI

Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE
Conseiller Général de Villecresnes
Hôtel du Département
94000 CRETEIL